



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la  
Corrèze

Arrondissement de Tulle – Canton de Naves

**COMMUNE DE ST-GERMAIN-LES-VERGNES**

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES (Corrèze), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain PENOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice: 15  
Nombre de présents : 10  
Nombre de procurations : 5  
Nombre de votants : 15

Etaient présents : PENOT A. – MAURY C. – KOCH Y. – COLY D. – DUMONT J.M. – BARRET B. –  
GAMBARINI G. – MANIERE N. – DUPUIS M. – MARTIN F. –

Absent : /

Excusé : /

Procurations de vote : BOUYOUX O. à MAURY C. – ROCHE D. à MANIERE N. – BREUIL R. à  
KOCH Y. – CASTANET N. à PENOT A. – PAITEL M. à COLY D.

Secrétaire de séance : MANIERE N

**ORDRE DU JOUR** :

1. **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 mai 2021**
2. **Vente des bâtiments de l'ancienne micro-crèche**

## **1- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 mai 2021**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si quelqu'un a une remarque à formuler sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 mai 2021.

- Point 3 : Arrêt de projet de Plan Local d'Urbanisme  
Erreur sur le prénom de Mr DUPUIS Michel

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- demande que le prénom de Mr DUPUIS soit corrigé au point 3 ;
- approuve le procès-verbal de la réunion du 31 mai 2021.

## **2- Vente des bâtiments de l'ancienne micro-crèche**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 31 mai 2021 le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, avait accepté la vente des locaux de l'ancienne micro-crèche, mais à un prix supérieur à la proposition de Mme MEYER Aurélie, orthophoniste, porteuse du projet de création de trois cabinets médicaux et paramédicaux dans ces locaux et l'avait chargé de négocier avec elle.

Monsieur le Maire a reçu Madame MEYER le vendredi 4 juin dernier.  
Ils se sont accordés pour un prix de vente de 30.000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour la cession des locaux de l'ancienne micro-crèche sise sur la parcelle cadastrée AA 0060 et une partie du terrain cadastré AA059, à Madame Meyer au prix de 30 000 € ;
- demande que les frais de notaire découlant de cette vente soient à la charge de l'acquéreur ;
- précise que la commune prendra en charge les frais de géomètre et de diagnostics immobiliers obligatoires ;
- laisse à l'acquéreur la possibilité de passer l'acte chez le notaire de son choix ;
- charge Monsieur le Maire de contacter un géomètre afin de réaliser le bornage ;
- charge Monsieur le Maire de procéder aux diagnostics obligatoires avant la vente ;
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents à intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 55.

Le Maire,  
Alain PENOT